

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Mardi 25 Juillet 2023 à 20h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 17 juillet 2023

Conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 (dont 2 pouvoirs) Excusés : 4

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SCEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, SOTTY Céline, REY Nicolas, LACROIX Jean-François, TISSIER Carine.

Conseillers excusés : DESBROSSES Julien (pouvoir à Daniel LALLEMAND), ROBERT Emilie (pouvoir à Sonia SCEUR), DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Céline SOTTY est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rapport des décisions du Maire :

2023-02 : Budget Assainissement Exercice 2023 – décision modificative n°1 – section exploitation – virement dépenses imprévues en faveur du compte 66112 (ICNE) d'un montant de 6 €.

2023-03 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de 2 vitrines d'affichage extérieur chez PVP à Digoin pour un montant de 3 448.20 € TTC.

2023-04 – indemnisation Groupama d'un montant de 137.40 € suite au sinistre survenu sur le tracteur communal (rétroviseur cassé).

Projet éolien : convention d'occupation temporaire du domaine public : 12 votants

Après lecture de la convention d'occupation temporaire du domaine public, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité, et autorise M. le Maire à la signer.

Désignation d'un référent déontologue CDG 71 : 12 votants

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire dans le cadre de la mission de référent déontologue élu et autorise M. le Maire à la signer.

Les conditions financières applicables sont rappelées :

- 97 euros par saisine traitée, lorsque les missions de référent déontologue ont été assurées par un référent unique ;
- 257 euros par saisine traitée lorsque la saisine nécessite l'examen par le collège des référents déontologues.
- Si la saisine est jugée non recevable, aucune facturation n'est appliquée.

Cession bois SAFER :

La SAFER a informé la Commune de la mise en vente de la parcelle F45, d'1 hectare 29, située entre Beauchamp et Précy pour un montant de 4 432 € TTC frais de SAFER inclus (710 € de frais de notaire sont à prévoir en plus).

La réponse des éventuels acquéreurs étant attendue dans un délai de 2 mois, une visite sur place est prévue très prochainement afin d'évaluer si cette acquisition peut être intéressante pour la Commune. Il est rappelé que la Commune est prioritaire si elle est candidate pour cet achat.

Subvention restaurant scolaire : 13 votants

Suite à l'Assemblée Générale du restaurant scolaire qui s'est tenue le 11 juillet dernier, l'Association a fait part des difficultés de gestion dues notamment à la hausse de l'alimentation, mais aussi à des repas impayés. Une hausse du ticket de 0.10 € et une hausse de la cotisation annuelle de 4 € ont été adoptées lors de l'assemblée pour pallier aux difficultés rencontrées ; mesures néanmoins insuffisantes pour avoir des comptes à l'équilibre. Le Conseil Municipal a donc voté à l'unanimité (13 voix pour) l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1000 € (il est rappelé que la somme de 3500 € a déjà été allouée pour l'année en cours).

Modification Régie Musée du Machinisme Agricole : 12 votants

Le conseil autorise le maire à modifier l'arrêté de fonctionnement de la régie au Musée Charolais du Machinisme Agricole pour la nomination d'un régisseur préposé qui assurera les permanences pendant le mois d'août.

Questions diverses :

Voyerie « Chemin de Nolat » : suite à un appel d'offre groupé lancé par la Communauté de Commune, un devis d'un montant de 89 946.29 € TTC a été retenu et attribué à l'Entreprise Bouhet. Les travaux devraient débuter 2^e quinzaine de septembre (la somme de 93 000 € avait été inscrite au budget investissement de la Commune).

Remboursement « Equipement de travail » : le conseil accepte le remboursement d'achat de vêtements de travail à un employé communal.

Eclairage public : le SYDEL a constaté la vétusté de l'éclairage public autour de l'ancienne salle et du musée, ainsi que dans la zone artisanale des Bruyères où des lampadaires sont endommagés. Les lampadaires étant très énergivores, des devis et éventuellement une subvention auprès du « Fond Vert » seront demandés pour les remplacer.

ASN : 2 équipes ayant accédé au niveau supérieur, il s'avère que les vestiaires du foot ne sont plus aux normes. Des devis seront demandés à la rentrée pour la rénovation et la mise en conformité.

Taxe ordures ménagères : suite à l'intervention de la Cour Régionale des Comptes, le budget de la redevance ordures ménagères à la CCEALS a été rejeté. Il a été revoté le jeudi 20 juillet 2023 : il est prévu une augmentation de 32% pour cette année.

Festivités du 14 juillet : le Comité des Fêtes remercie la Municipalité pour sa participation aux feux d'artifices

Entretien des rues : il a été signalé un manque d'entretien et de désherbage dans certaines rues et dans les parterres de l'église. Si les voies concernées ne sont pas communales mais privées, il sera demandé aux habitants concernés de faire le nécessaire. M. le Maire a rappelé qu'afin que chacun respecte son voisinage, il était primordial de faire correctement l'entretien aux abords de sa propriété. Des courriers seront adressés aux habitants qui manqueront à cette obligation.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le

Claude LEDEY
Maire,

Céline SOTTY
Secrétaire de Séance,